

# Les dispositifs de continuité pédagogique

Dans l'hypothèse d'une fermeture de classe ou d'établissement, les directeurs d'école et les chefs d'établissement ont établi leur plan de continuité pédagogique avec les enseignants. Pour cela, ils ont mobilisé toutes les compétences et se sont appuyés sur les équipements dont ils disposent.



## Fermetures isolées ou locales

### Écoles



#### Pour tous les élèves

Le **travail à faire à la maison** est remis lors de la fermeture de la classe ou de l'école.



Les enseignants peuvent établir un lien téléphonique avec les parents.



#### Pour les parents disposant d'internet

Les indications de travail peuvent être envoyées par courriel.

Le Cned propose sur [www.academie-en-ligne.fr](http://www.academie-en-ligne.fr) des cours et des exercices téléchargeables et gratuits sous forme écrite ou audio.



### Collèges et lycées



#### Pour les élèves ne disposant pas d'internet

Les **devoirs à faire** sont remis lors de la fermeture de la classe ou de l'établissement. À défaut, ils peuvent être **déposés à l'accueil**.



Les enseignants peuvent établir un lien téléphonique avec les élèves.



#### Pour les élèves disposant d'internet

Les travaux à faire sont mis en ligne sur le **site de l'établissement**. Ils peuvent aussi être envoyés par **courriel**.

S'il existe un **environnement numérique de travail (ENT)**, des cours et des exercices sont mis en ligne. L'ENT permet des échanges entre professeurs et élèves.

Le Cned propose sur [www.academie-en-ligne.fr](http://www.academie-en-ligne.fr) des cours et des exercices téléchargeables et gratuits sous forme écrite ou audio.



## Fermeture nationale



### Pour tous



**Des émissions pédagogiques** seront diffusées par la télévision et la radio (France 5 et France Culture), au plus tard une semaine après la fermeture des établissements.



La diffusion se fera à raison de 6 heures radiophoniques et de 5 h 30 télévisées quotidiennes, quatre jours par semaine (pas de diffusion le mercredi).



### Collèges et lycées



En complément du dispositif pédagogique prévu à la télévision et à la radio, **des enseignants « référents »** assureront des permanences. Par internet ou par téléphone, ils serviront d'intermédiaires entre les élèves et leurs professeurs.